



COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
7 septembre 2026		15	13	15

Le **quatorze septembre** deux mil **vingt-six**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 7 septembre 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, Maire.

Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Patrice LEJEANVRE, Nathalie GERARD, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Maël BODIN, Elodie MOULIN, Stéphanie RACLE, Sébastien HILPRON, Michel ROQUAIS, Lisa-Marie COUSIN

Présents par procuration : Mme Marie THEBAULT a donné procuration à Sébastien HILPRON, Jean-Philippe LIARD a donné procuration à Anne BECKER

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de Séance : M. Sébastien HILPRON

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Rennes

le :

et publication ou notification

du :

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-07-07/09 :

OBJET : CESSIION DE LA PARCELLE CADASTRÉE D N°101

Vu la délibération n° 2022-07-03/09 en date du 3 novembre 2022 portant sur la mise en vente de la parcelle cadastrée D 101, d'une superficie de 300 m², au prix de 15 000 €, soit 50 € le m² ;

Considérant l'objectif de la commune d'enrayer la baisse démographique en proposant des terrains à bâtir ;

Considérant la vocation à la fois commerciale et résidentielle qui caractérise la rue de la Forge ;

Considérant le caractère constructible de la zone ;

Considérant la présence d'une construction à usage d'habitation sur la parcelle voisine cadastrée D 457 ;

Considérant la demande de Mme Sandrine LETOURNEUR, domiciliée à Lozerais, qui s'est déclarée intéressée par l'acquisition de la parcelle cadastrée D 101, d'une superficie de 300 m², et sollicite une diminution du prix de vente fixé par la délibération précitée, en faisant valoir les contraintes particulières liées à la parcelle, notamment son absence de viabilisation, la conservation du muret existant ainsi que les conditions d'implantation de la future construction en raison de la proximité de la propriété voisine ;

Considérant que Mme Sandrine LETOURNEUR propose d'acquérir ladite parcelle au prix de 7 500 €, soit 25 € le m² ;

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la cession de la parcelle cadastrée D 101, d'une superficie de 300 m², à Mme Sandrine LETOURNEUR, au prix de 7 500 €, soit 25 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide de céder à Mme Sandrine LETOURNEUR la parcelle cadastrée D 101, d'une superficie de 300 m², au prix de 7 500 €, soit 25 € le m² ;**

- **Dit que les frais liés à la vente seront à la charge de l'acquéreur ;**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer l'ensemble des documents et pièces nécessaires à la réalisation de cette cession ;**
- **Dit que la présente délibération annule et remplace, pour ce qui concerne le prix de cession, la délibération n°2022-07-03/09 en date du 3 novembre 2022.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le secrétaire de séance

Sébastien HILPRON

A blue ink signature of Sébastien Hilpron, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal stroke and a small loop.

Le Maire,

Éric HAMEL

A black ink signature of Éric Hamel, featuring a large, bold 'E' and a horizontal stroke. To the left of the signature is a blue circular official stamp of the Mayor of Toulon, with the text 'MAIRIE DE TOULON' and a central emblem.